

Evaluation des besoins en places d'accueil pour la petite enfance et d'un projet localisé

Commune de Versoix

Mandat pour

Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

Rapport final

Alexandra Kis

Alain Schoenenberger

Remerciements et avertissements

Les auteurs remercient Frédérique Rességuier, représentante du mandant, la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, pour avoir accompagné cette étude, Stefania Desiderio, cheffe du service social jeunesse, qui a organisé l'envoi des lettres aux parents dans le cadre de l'enquête, Alexandre Jaunin, responsable de l'Observatoire cantonal de la petite enfance au Service de recherche en éducation (SRED), qui a lu une première version du présent rapport et qui a fourni les dernières données sur l'accueil collectif préscolaire à Versoix (2017), Christophe Kobler, chef du service de l'urbanisme, de l'aménagement et des transports, Hannah Soissons, d'Eco'Diagnostic, pour le traitement informatique de l'enquête auprès des parents, Alfred Trummer, chef du service des bâtiments, et nos nombreux autres interlocuteurs publics et privés dans l'immobilier, pour leurs précieuses informations et collaboration à ce rapport.

Les mandataires attestent qu'ils ont bénéficié de toute l'autonomie requise dans la conduite de leur analyse. Les résultats et les avis sont exprimés en toute indépendance dans ce rapport ; ils ne reflètent pas nécessairement la position de la mandante et n'engagent donc pas cette dernière.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Table des matières

Résumé	3
1 Contexte et objectifs du mandat	5
2 Etat des lieux et démarches	6
3 Résultats de l'enquête auprès des parents de la Commune	7
4 Estimation des besoins	13
4.1 Selon la liste d'attente – au minimum 64 places supplémentaires	13
4.2 Selon le questionnaire – entre 65 et 80 places supplémentaires	15
4.3 Projection des effectifs préscolaires	17
4.4 Conclusion concernant l'opportunité et la dimension d'une future structure d'accueil	20
5 Projets localisés	21
5.1 Processus d'approbation	21
5.2 Lieux d'implantation	24
6 Conclusion	28
7 Références	29
8 Annexe	30

Table des illustrations

Tableau 1 Accueil collectif préscolaire à Versoix, 2017	6
Encadré 1 Caractéristiques principales des familles ayant répondu à l'enquête	8
Graphique 1 Revenus des ménages	8
Tableau 2 Enfants d'âge préscolaire confiés, selon le mode d'accueil	9
Graphique 2 Temps hebdomadaire de prise en charge extra-parentale.....	10
Graphique 3 Nombre d'enfants gardés selon les jours et les moments de la journée, tous modes confondus	11
Graphique 4 Dépense mensuelle pour la garde des enfants.....	12
Tableau 3 Nombre de places pour répondre à la demande de la liste d'attente	15
Tableau 4 Différence entre usage et souhait du mode de garde.....	17
Graphique 5 Part de la population de Versoix et croissance de la population résidante du canton, 1950-2018, en pour cent	18
Graphique 6 Croissance de la population résidante de 0 à 3 ans dans le canton (scénarios) 2015 - 2040.....	19
Tableau 5 Principales normes à prendre en compte pour déterminer un projet localisé selon l'âge des enfants.....	22
Encadré 2 Le projet « Les Buissonnet ».....	26

Résumé

Depuis plusieurs années, la liste d'attente de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, ne cesse d'augmenter. Cette liste pousse la Fondation à envisager une possibilité d'accueil supplémentaire et a souhaité faire appel à un mandataire externe pour :

- examiner les besoins en matière d'accueil préscolaire pour les 5 à 10 années à venir au moins ;
- établir sur cette base un projet localisé et chiffré pour la réalisation d'une nouvelle structure (institution de la petite enfance pour 60, 80 ou 100 places selon les besoins) ; et à cet effet
- fournir un catalogue de propositions pour l'emplacement d'une éventuelle nouvelle infrastructure d'accueil.

A cet effet, nous avons tout d'abord procédé à l'étude d'un éventuel besoin supplémentaire de garde pour les enfants d'âge préscolaire à travers un questionnaire adressé à tous les ménages comprenant au moins un enfant de moins de 5 ans et susceptible de pouvoir être placé dans une structure d'accueil de la petite enfance. Le questionnaire utilisé en 2014 par l'OCPE/SRED dans son enquête représentative au niveau du canton de Genève a été adapté en conséquence. Plus du tiers des familles de Versoix (35%) ont répondu. En complément, l'analyse de la liste d'attente de la Fondation a été faite, ainsi que la prise en compte du futur projet de loi du Canton de Genève pour l'accueil préscolaire.

Les résultats obtenus à partir de toutes ces sources convergent ce qui nous permet de recommander la **création d'environ 80 places de crèche subventionnées pour satisfaire la demande des familles de Versoix.**

Nous avons également analysé les effectifs d'enfants d'âge préscolaire à moyen terme du SRED quant au nombre d'enfants potentiellement concernés. Ces estimations sont corroborées avec celles découlant des scénarios à long terme de la croissance de la population résidante du canton. Nous pouvons donc affirmer que les effectifs, et donc **le besoin d'accueil en crèche subventionnée, devrait rester au minimum stable dans les 20 prochaines années.**

Enfin, nous avons procédé à l'analyse des sites possibles pour une implantation, sur la commune de Versoix, d'une nouvelle structure d'accueil qui répondrait aux besoins estimés de 80 nouvelles places (projet localisé).

Selon l'analyse des résultats du questionnaire envoyé aux familles de Versoix et à partir des commentaires laissés par les familles à la fin du questionnaire, la crèche est sans conteste le mode de garde préféré par la majorité des familles. Le manque de places représente la difficulté principale des parents pour concilier travail et vie de famille. Cela mène parfois les familles dans des situations très critiques. Certaines familles ont dû renoncer à un travail par manque de place. D'autres envisagent de quitter Versoix, ou même la Suisse.

1 Contexte et objectifs du mandat

La Fondation communale de Versoix pour la petite enfance est une fondation de droit public qui comprend deux crèches de 60 et 64 places, une garderie de 32 places et un accueil enfants-parents. Elle emploie 66 collaborateurs, soit environ 45 équivalents plein temps (EPT). Ces structures d'accueil sont subventionnées par la Ville de Versoix à raison de deux tiers des coûts, et le dernier tiers est couvert par les contributions financières des parents.

Depuis plusieurs années, la liste d'attente, qui ne cesse d'augmenter, comprend plus d'une centaine d'enfants. Cette liste pousse la Fondation à envisager une possibilité d'accueil supplémentaire.

La Fondation a souhaité faire appel à un mandataire externe pour :

- examiner les besoins en matière d'accueil préscolaire pour les 5 à 10 années à venir au moins ;
- établir sur cette base un projet localisé et chiffré pour la réalisation d'une nouvelle structure (institution de la petite enfance pour 60, 80 ou 100 places selon les besoins) ; et à cet effet
- fournir un catalogue de propositions pour l'emplacement d'une éventuelle nouvelle infrastructure d'accueil.

L'évolution de la législation en cours devra être prise en compte respectivement anticipée. En effet, un projet de loi sur l'accueil préscolaire (PL 12197 du 12 octobre 2017) est en cours de discussion pour mettre en œuvre les articles constitutionnels adoptés en votation populaire le 17 juin 2012 (contreprojet à l'initiative 143)¹. Il vise à adapter aux besoins l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire, et prévoit en particulier :

- le développement de l'offre de places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins ;
- de s'assurer de la qualité des prestations offertes pour le bien des enfants accueillis ;
- de régler l'organisation de l'accueil préscolaire entre le canton et les communes.

Il a été proposé de réaliser les travaux en trois phases d'investigation distinctes, soit faire un état des lieux de l'accueil des enfants de la commune, procéder à une étude des besoins, investiguer et trouver des solutions pour la mise sur pied d'une infrastructure d'accueil à moyen terme en fonction des besoins constatés (60, 80 ou 100 places, par exemple). L'ensemble des résultats sur ces thèmes sont réunis dans le présent rapport.

L'état des lieux fait l'objet de la section 2. La section 3 présente les résultats de l'enquête effectuée au mois de mai 2018 auprès des parents de la commune. Ces résultats, avec l'exploitation de la liste d'attente tenue par la Fondation, permettent d'estimer les besoins immédiats en places d'accueil (section 4). Une projection des effectifs d'enfants d'âge préscolaire est également faite dans cette section pour s'assurer de la persistance des besoins dans les 20 prochaines années. La section 5 fait le bilan des informations récoltées sur les possibilités

¹ Communiqué de presse du 16 octobre 2017

<http://ge.ch/dip/actualites/manque-de-places-structures-de-petite-enfance-projet-de-loi-repondre-aux-besoins-familles>

existantes d'implantation de la future structure d'accueil en mettant en évidence, s'il y a lieu, les avantages et les inconvénients.

2 Etat des lieux et démarches

Dans les trois structures subventionnées de la Fondation, 155 enfants sont actuellement placés en crèche (soit pour 124 places autorisées), auxquels il faut ajouter 78 enfants en garderie (32 places autorisées)². Selon les données 2017 de l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) (Tableau 1),

- 68 enfants de 0 à 4 ans sont placés dans deux institutions (non subventionnées) sur la commune ; la crèche Little Green House et le Collège du Léman. Le nombre d'enfants résidant à Versoix qui fréquentent ces deux institutions n'est pas connu³ ;
- 23 enfants de 2 à 4 ans fréquentent la halte-garderie de Montfleury. Cette halte-garderie de quartier subventionnée est rattachée à l'Association des habitants de Montfleury (AHM). Elle offre une prestation spécifique aux habitants du quartier, encadrée par des professionnelles de la petite enfance, mais n'offre qu'un accueil restreint (14 heures par semaine).

Tableau 1 | Accueil collectif préscolaire à Versoix, 2017

		Nombre de places autorisées	Nombre d'enfants accueillis
Prestations élargies	Fleurimage	60	75
	Little Green House	44	54
	Vers à soie (PE)	64	80
	Total PE	168	209
Prestations restreintes	Collège du Léman	34	14
	Montfleury	16	23
	Vers à soie (PR)	32	78
	Total PR	92	115

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (décembre 2017).

Le nombre d'enfants concernés potentiellement par l'accueil institutionnel préscolaire (de 0 à 4 ans) était de 535 enfants en 2015, 511 enfants en 2016 et 502 en 2017, selon les données les plus récentes de l'OCPE/SRED, calculées à partir du relevé structurel de la population. A partir de ce constat, il s'agit d'estimer le nombre de parents, respectivement d'enfants, qui souhaitent obtenir actuellement une place d'accueil institutionnel supplémentaire.

A cet effet, nous avons procédé :

² Crèche Fleurimage (ouverture : 57 heures), EVE Les Vers à soie – Crèche (57 heures) et EVE Les Vers à soie – Garderie (32 heures), sans considérer pour l'accueil familial de jour l'Association intercommunale SUPERNOUNOU (7 places EPT pour préscolaire et 2 place EPT pour parascolaire à Versoix).

³ Notons que, selon Focus 1 (OCPE/SRED 2014), 43% des parents recourant à une école privée (non subventionnée) comme « mode de garde » le faisaient par défaut et non par choix.

- à l'examen des (nouvelles) estimations sur le moyen terme de l'OCPE/SRED quant au nombre d'enfants potentiellement concernés. Ces estimations sont corroborées avec celles découlant des scénarios à long terme de la croissance de la population résidante du canton,
- à l'estimation du potentiel effectif d'enfants qui devraient être placés dans une structure d'accueil grâce aux données de la liste d'attente et d'une enquête spécifique réalisée auprès des parents,
- à l'analyse des sites possibles pour une implantation, sur la commune de Versoix, d'une nouvelle structure d'accueil qui répondrait aux besoins estimés (projet localisé).

3 Résultats de l'enquête auprès des parents de la Commune

L'étude d'un éventuel besoin supplémentaire de garde pour les enfants d'âge préscolaire a été réalisée à l'aide d'un questionnaire adressé à tous les ménages comprenant au moins un enfant de moins de 5 ans et susceptible de pouvoir être placé dans une structure d'accueil de la petite enfance. L'envoi et le rappel ont été effectués par le Service Social, Jeunesse (SSJ) de la Commune pour des raisons de confidentialité. A cet effet, le questionnaire utilisé en 2014 par l'OCPE/SRED dans son enquête représentative au niveau du canton de Genève a été adapté aux circonstances. Le tableau A1 en annexe présente les thèmes qui ont été abordés dans l'enquête.

198 réponses ont été collectées. Cependant, certaines réponses étaient incomplètes, certaines familles avaient répondu deux fois et, enfin, certaines familles contactées n'avaient pas d'enfants concernés par un accueil préscolaire⁴. Pour finir, l'analyse qui suit porte sur 156 familles et 180 enfants d'âge préscolaire, soit environ 36%⁵ de la population de cet âge à Versoix. L'encadré 1 résume les caractéristiques des familles qui ont répondu à l'enquête. Le graphique 1 indique la distribution des revenus des 156 ménages qui ont répondu au questionnaire complet.

⁴ Le questionnaire a été envoyé à toutes les familles ayant un enfant de moins de 5 ans. Certaines de ces familles ont donc bien un enfant de 4 ans, mais qui a déjà commencé l'école et n'est donc pas concerné par la présente étude.

⁵ En 2017, il y avait 502 enfants d'âge préscolaire si l'on se reporte aux données de l'OCPE/SRED.

Encadré 1 | Caractéristiques principales des familles ayant répondu à l'enquête

93% des familles ayant répondu au questionnaire sont des couples avec enfants. En 2016 pour le canton de Genève, la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants était de 23%. Cette part est néanmoins plus faible s'agissant des enfants de moins de 5 ans (OCSTAT, 2014). Il est toutefois possible que l'enquête sous-estime le nombre de familles monoparentales.

85% des familles ont un enfant d'âge préscolaire, 14% en ont deux et seulement 3 familles en ont trois. Près d'un tiers des familles (31%) ont également des enfants plus âgés, qui ont en moyenne 8,5 ans.

Parmi les parents actifs professionnellement, les mères travaillent en moyenne à 83%, alors que les pères travaillent à temps plein.

31% des parents aimeraient changer leur taux d'activité (33% les femmes et 27% les hommes). En moyenne, les parents aimeraient baisser leur taux d'activité de 10 points de pourcentage, mais 19% aimeraient l'augmenter. La raison invoquée pour ne pas travailler selon le taux souhaité est due à des raisons financières (54%), suivi par le refus de l'employeur (20%), des problèmes liés aux services de garde (pas disponibles, trop cher, etc., 12%), 7% ne trouve pas de travail adéquat et 7% pour raisons personnelles.

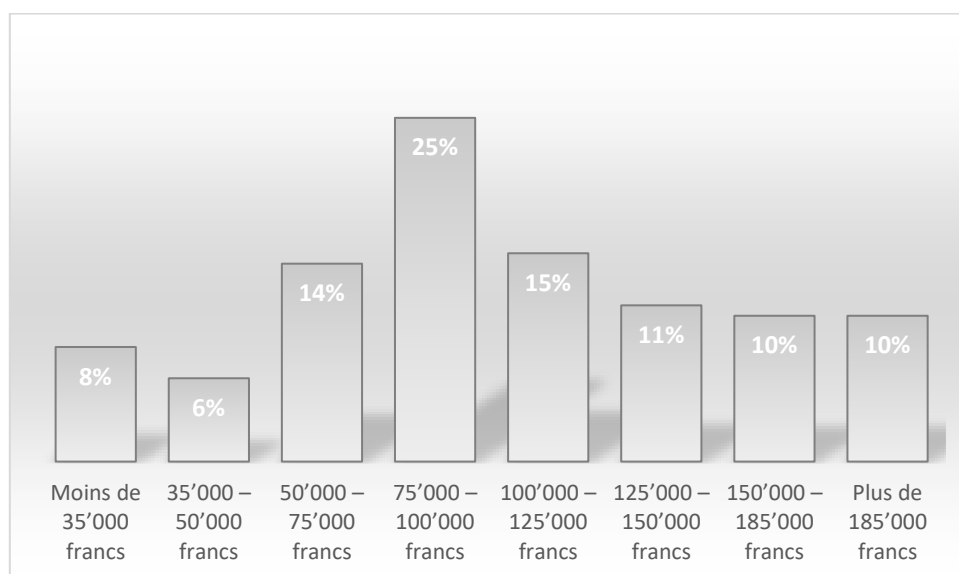
19% des parents ont des horaires de travail irréguliers. Cela survient plus fréquemment pour les femmes.

62% des parents ont une formation de niveau supérieur (haute école ou formation professionnelle supérieur ; 61% des femmes et 65% des hommes). Il est possible que les parents à bas niveau de formation soient légèrement sous-représentés.

50% des familles parlent français à la maison, suivis du portugais (13%), de l'anglais (11%) et de l'espagnol (9%).

Environ la moitié des ménages interrogés ont un revenu de moins de 100'000 francs par an. En 2014, le revenu médian de Versoix était de 123'557 francs (Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique). La répartition des ménages selon les revenus dans le Graphique 1 ne semble pas montrer qu'une catégorie de ménage est manquante ou surreprésentée.

Graphique 1 | Revenus des ménages



Source : propre calcul, questionnaire

Les réponses quant aux pratiques et aux souhaits de garde des enfants et les principaux résultats de l'enquête réalisée auprès des familles de Versoix en mai 2018 sont présentés ci-après.

Quatre enfants sur cinq sont gardés régulièrement

Près de quatre enfants sur cinq (81%) sont confiés au moins une demi-journée par semaine à une structure d'accueil ou à une autre personne. Cette part est équivalente à celle qui ressort de l'enquête du SRED pour le canton de Genève en 2014 (78%). Le fait que les familles confient leurs

enfants en bas âge à une tierce personne durant la semaine est lié à l'activité professionnelle des parents, en particulier celle de la mère. C'est pourquoi la principale raison avancée par les parents de faire garder leurs enfants est professionnelle (84%). Des raisons éducatives (socialisation, contacts avec d'autres enfants, etc.) sont mentionnées par 14% des parents. Les raisons éducatives sont particulièrement mises en avant lorsque l'enfant fréquente une garderie comme unique moyen d'accueil⁶.

La crèche est le mode d'accueil le plus fréquent

Le mode d'accueil le plus fréquemment utilisé est une institution de la petite enfance : 78% des enfants en fréquentent une (57% une crèche et 21% une garderie). Les membres de la parenté occupent une place très importante (28% des enfants confiés) dans l'accueil des enfants. Néanmoins, dans 70% des cas, la parenté complète une autre solution de prise en charge et n'est pas l'unique mode de garde.

Le nombre d'enfants confiés d'après les résultats du questionnaire et la part des enfants confiés selon les modes de garde sont présentés dans le Tableau 2. En appliquant les proportions qui en ressortent à la population préscolaire de Versoix en 2017, soit 502 enfants, nous pouvons estimer qu'environ 232 enfants seraient pris en charge par une crèche (publique ou privée). Selon les chiffres fournis par le SRED pour cette même année, 226 enfants étaient pris effectivement en charge par ce type d'institution. Le nombre d'enfants estimés à partir de l'enquête qui seraient gardés dans les institutions est très proche du nombre effectif, ce qui tend à confirmer la représentativité de l'enquête par rapport à la population concernée de Versoix.

Tableau 2 | Enfants d'âge préscolaire confiés, selon le mode d'accueil

	Nombre d'enfants confiés selon le questionnaire*	En % des enfants confiés (N = 136)*	Extrapolation sur population de 2017 (N = 407 ⁷)*
Crèche	77	57%	232
Garderie	28	21%	85
Accueillante familiale	11	10%	41
Ecole privée	5	4%	16
Personne à domicile	11	10%	41
Parenté	35	28%	114
Voisins ou amis	1	1%	4

NB : le total des enfants par type d'accueil dépasse le nombre d'enfants confiés puisque, pour certains d'entre eux, deux voire trois modes d'accueil sont mis en place.

Source : propre calcul, questionnaire.

Le quart des familles ont recours à plus d'un mode d'accueil

Près du quart des familles (26%) ont recours à plus d'un mode de prise en charge pour leurs enfants, la majorité le faisant par contrainte. Les parents évoquent le fait de ne pas avoir trouvé

⁶ Les garderies offrent des prestations restreintes en termes d'horaires (journalier, hebdomadaire et annuel), plus difficilement compatibles avec une activité professionnelle des parents.

⁷ 502 enfants d'âge préscolaire (2017) * 81% des enfants sont confiés = 407.

d'autres solutions, par manque de place ou n'ayant pas obtenu le temps d'accueil souhaité dans 45% des cas ou pour des raisons liées aux coûts dans 36% des cas.

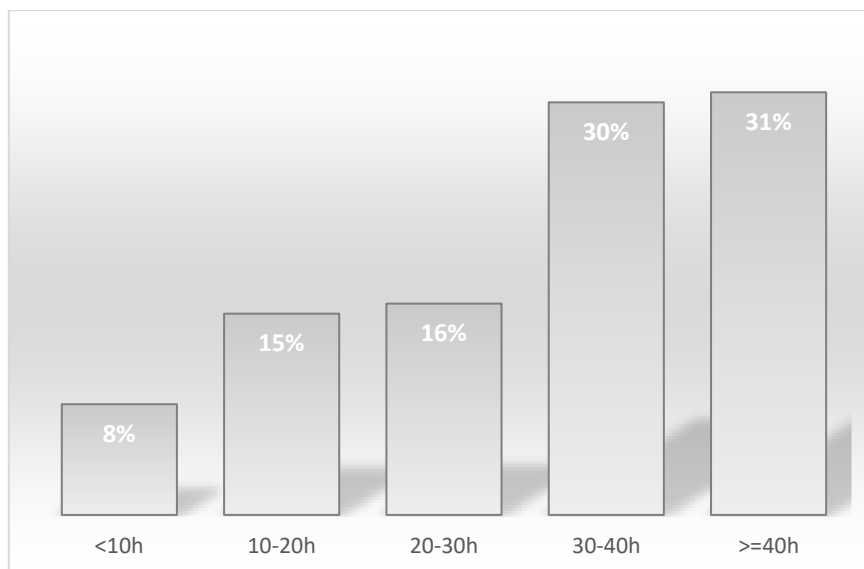
Difficile de trouver une place dans une crèche

La difficulté de trouver une place dans une institution de la petite enfance peut être importante. En effet, même si presque toutes les familles utilisant une garderie ont obtenu une place en moins d'une année, ce n'est pas le cas pour les familles utilisant la crèche où près du quart (24%) des familles ont attendu entre 1 et 2 ans pour obtenir une place. Même si beaucoup de mamans s'inscrivent sur une liste d'attente dès qu'elles sont enceintes, ce qui rallonge artificiellement le temps d'attente⁸, la difficulté d'obtenir une place en crèche reste très problématique pour certaines familles.

32 heures par semaine de prise en charge extrafamiliale

En moyenne, les enfants sont gardés près de 32 heures par semaine, ce qui correspond à un taux d'occupation d'environ 75% d'une place à plein temps et plus de sept demi-journées par semaine. Une place équivalente plein temps EPT est donc occupée par 1,35 enfants, ce qui coïncide, là encore, avec les constatations du SRED pour 2014 (1,4 enfants par place). En effet, en 2014, l'OCPE/SRED obtenait un temps de prise en charge de 31 heures par semaine en moyenne. La répartition du temps de prise en charge hebdomadaire pour les enfants est représentée dans le Graphique 2. Ainsi, près du tiers des enfants confiés le sont à plein temps (40 heures et plus). Par ailleurs, les enfants confiés plus de 30 heures par semaine fréquentent plutôt des crèches (69%).

Graphique 2 | Temps hebdomadaire de prise en charge extra-parentale



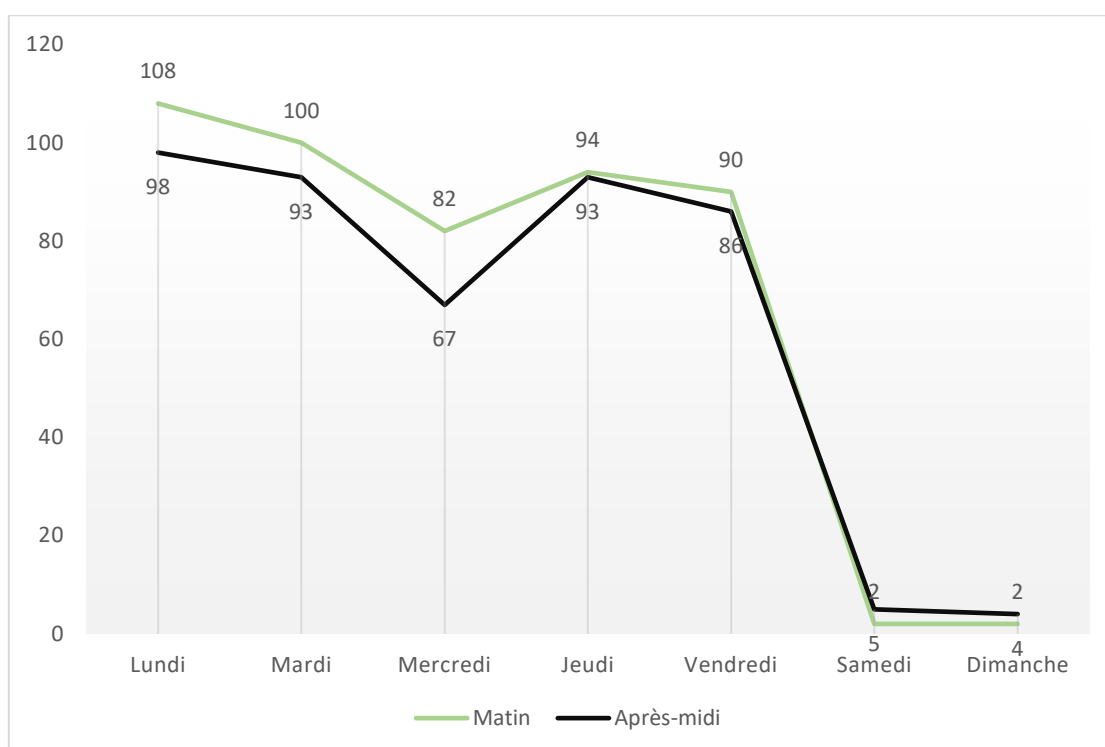
Source : propre calcul, questionnaire

⁸ En effet, la difficulté d'obtenir une place en crèche pousse les familles à s'inscrire sur liste d'attente très tôt. Le délai entre l'inscription et l'attribution d'une place est donc plus long que si les familles ne s'inscrivaient qu'au moment où elles ont réellement besoin d'une place.

Les matins sont les plus demandés

Tous modes d'accueil confondus, ce sont les matins où les enfants d'âge préscolaire fréquentent le plus un mode de garde, avec comme jours les plus demandés le lundi et le mardi (Graphique 3). Le mercredi est le jour de la semaine le moins fréquenté (et particulièrement le mercredi après-midi où seulement la moitié des familles utilisant une garde font garder leurs enfants, soit 54%).

Graphique 3 | Nombre d'enfants gardés selon les jours et les moments de la journée, tous modes confondus



Source : propre calcul, questionnaire

Les familles souhaitent augmenter le temps d'accueil

Certaines familles aimeraient augmenter le temps de prise en charge de leurs enfants. Pour les crèches, c'est le cas du quart des familles (25%) qui souhaiteraient les faire garder 18 heures de plus en moyenne. Pour la garderie, c'est 63% des familles qui souhaiteraient augmenter le temps de prise en charge de 14 heures.

Les besoins de prises en charge s'expriment également parfois en dehors des heures proposées par les différents modes de gardes. 14% des familles auraient besoin de faire garder leurs enfants le matin avant 7h et 18% le soir après 18h30. Enfin, 9% auraient besoin d'une garde le samedi.

Des choix souvent contraints

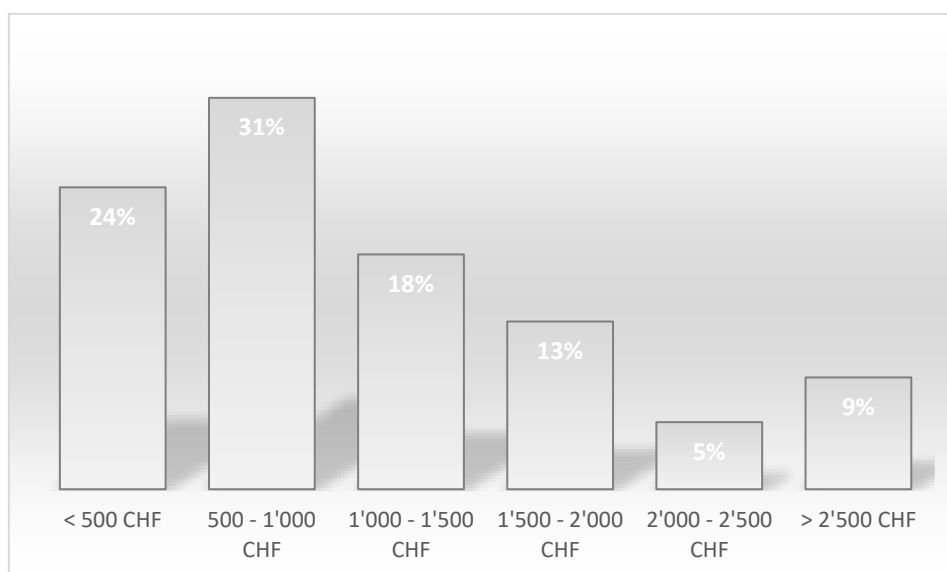
Dans le cadre de cette enquête, il était demandé aux parents, pour chacun des modes d'accueil mis en place, si celui-ci correspondait à ce qu'ils avaient souhaité au départ pour leur enfant ou si ce mode d'accueil avait été choisi par défaut. La fréquentation d'une crèche correspond majoritairement à ce que souhaitaient les parents (86%). C'est également le cas, dans une moindre mesure pour le choix de la garderie (67%), d'une école privée (60%) ou d'un membre de la parenté (58%). En revanche, les choix par défaut sont importants lorsque les parents recourent à une accueillante de jour (50%) ou une personne à domicile (67%).

Pour la moitié des enfants ne fréquentant pas une crèche au moment de l'enquête (52%), les parents ont fait des démarches pour y inscrire leurs enfants. Parmi ces enfants, près des deux tiers (63%) sont inscrits sur une liste d'attente et 28% ne sont pas inscrits sur une liste d'attente, mais une place leur a été attribuée (dans les prochains mois).

Plus de 1'000 francs par mois pour la garde des enfants

En moyenne, les familles dépensent 1'066 CHF par mois⁹ et par enfant pour la garde (tous modes de garde confondus). Pour 70% des familles, ce montant est jugé trop élevé.

Graphique 4 | Dépense mensuelle pour la garde des enfants



Source : propre calcul, questionnaire

Garde uniquement par les parents : un choix par défaut pour plus du tiers des familles

Pour le quart des familles ne faisant pas garder leurs enfants par des tiers au moment de l'enquête, il s'agit d'une situation souhaitée (24%). Pour 41% des familles, ce n'est qu'une situation temporaire qui est due à un congé maternité en cours (mais avec reprise du travail prévue). Enfin pour plus d'un tiers de ces familles (35%), l'absence de garde est un choix par

⁹ La médiane se situe à 1'000 CHF.

défaut. Ces familles citent un manque de places, ainsi que, dans une moindre mesure, des coûts trop élevés comme raison de ce choix par défaut.

Améliorer l'offre de garde des jeunes enfants

Enfin les parents ont été invités dans l'enquête à donner leur avis concernant la politique familiale et les différentes aides qui peuvent leur être apportées. Près de la moitié des familles ont répondu qu'il conviendrait en priorité d'améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance (45%), puis qu'il faut agir sur les coûts (32%) et enfin 23% préconisent d'instaurer des aides pour que les parents puissent s'occuper eux-mêmes de leurs enfants.

Finalement, les parents ont pu donner leur niveau de satisfaction concernant les différents modes de garde qu'ils utilisent. Pour les utilisateurs de crèches, la plus grande insatisfaction vient du coût élevé de la garde (66% se disent insatisfaits), suivit de la flexibilité de la prise en charge (maladie ou imprévu) (20%) et des congés annuels/fermeture (vacances) (16%).

Concernant la garderie, 38% des parents se disent insatisfaits concernant le coût, 38% concernant les horaires d'ouvertures, 24% pour le temps d'accueil obtenu et enfin 23% se disent insatisfaits par rapport aux congés annuels/fermetures (vacances).

Des résultats plus préoccupants apparaissent concernant les accueillantes de jour et les membres de la parenté. En effet, 50% des parents, respectivement 23%, se disent insatisfaits par rapport à la qualité de la prise en charge.

Témoignages des parents – le manque de places est la difficulté principale des parents

A la fin du questionnaire, il y avait la possibilité de faire des remarques ou commentaires supplémentaires concernant la prise en charge des enfants. Le tiers des familles ont profité de cette opportunité pour faire part de leurs difficultés à concilier travail et vie de famille.

Si certaines familles ont parfois déploré la difficulté de concilier des horaires de travail (irréguliers) avec une garde extrafamiliale à cause des horaires d'ouverture ou le coût parfois élevé, et apparemment plus élevé qu'en ville de Genève, c'est sans conteste la difficulté de trouver une place de crèche qui est le plus souvent évoqué. Le fait de ne pas avoir de place mène d'ailleurs parfois les familles dans des situations très critiques. Certaines familles ont dû renoncer à un travail par manque de place. D'autres envisagent de quitter Versoix, ou même la Suisse.

4 Estimation des besoins

Les besoins en places de garde sont estimés d'une part selon la liste d'attente tenue par la Fondation communale de Versoix pour l'accueil de la petite enfance (section 4.1) et d'autre part grâce aux résultats de l'enquête (section 4.2). La section 4.3 vérifie, à l'aide des projections démographiques pour le canton de Genève, quel pourrait être le nombre d'enfants jusqu'à leur quatrième année susceptible d'être placés à plus long terme. La section 4.4 résume les résultats et conclut sur l'opportunité et la dimension d'une future structure d'accueil.

4.1 Selon la liste d'attente – au minimum 64 places supplémentaires

La liste d'attente pour les crèches ou la garderie gérée par la Fondation communale a été analysée pour estimer combien de places il faudrait créer pour satisfaire cette demande. Sur

cette liste d'attente fournie début mai 2018, il y a 123 inscriptions dont 67 pour la crèche, 16 pour la garderie et 40 pour la crèche combinée à un autre mode de garde (garderie et/ou accueillante de jour). En ne considérant que les inscriptions qui comprennent (au moins) une demande pour un placement en crèche, il y a 107 demandes.

Selon les jours et les moments de la semaine demandés, entre 71 et 84 enfants auraient besoin d'être gardés. Toutefois, il convient de prendre en compte un certain décalage temporel entre le moment où la famille exprime ses besoins et le moment où les besoins deviennent effectifs. En effet, certaines demandes concernent des enfants à naître et ces derniers n'auraient donc pas besoin d'une place aujourd'hui. D'autre part, certaines demandes ont été déposées il y a plusieurs mois ou années déjà. Vu la difficulté d'obtenir une place en crèche, ces familles sont certes toujours demandeuses aujourd'hui¹⁰, mais certains des enfants concernés ont désormais 3 ou 4 ans et commenceront l'école à la rentrée prochaine. Enfin, des places pour la crèche ou la garderie ont été proposées par la Fondation à certaines familles en attente sur la liste dès la rentrée prochaine (août 2018), ce qui permet de répondre à certaines demandes.

Trois calculs alternatifs ont été réalisés pour tenir compte de ce décalage :

- 1. Le premier tient compte des demandes pour les enfants qui auraient besoin d'une place immédiatement, c'est-à-dire en mai 2018, et en excluant donc toutes les demandes pour les dates ultérieures (40 demandes).**
- 2. La deuxième variante tient compte des demandes au 31 décembre 2018, soit en excluant les enfants qui commenceront l'école à la rentrée prochaine (3 demandes), les propositions de la Fondation faites pour répondre à certaines demandes dès la rentrée prochaine (17 demandes), ainsi que les demandes pour les enfants à naître en 2019 (16 demandes).**
- 3. Enfin la troisième estimation considère la situation dans une année, soit en mai 2019, donc sans les 6 demandes pour la rentrée 2019, les 17 propositions pour la rentrée prochaine et les 3 demandes pour les enfants qui auront commencé l'école.**

Les deux dernières alternatives ne tiennent pas compte des éventuelles nouvelles inscriptions qui pourraient arriver d'ici décembre 2018 ou mai 2019 ou, à l'inverse, des demandes qui seraient satisfaites dans ce laps de temps et qui disparaîtraient donc de la liste d'attente. Etant donné que la liste d'attente augmente depuis plusieurs années, il est probable que le nombre de nouvelles demandes dépasse le nombre de demandes satisfaites. Les chiffres ci-dessous risquent donc d'être des sous-estimations du nombre de places nécessaires en décembre 2018 et mai 2019.

Rappelons qu'une place disponible dans une crèche ou une garderie peut être utilisée par plusieurs enfants, selon les journées et demi-journées occupées. Les matins sont les moments de la journée les plus demandés et le mercredi après-midi est le moins demandé¹¹. En moyenne, le taux de placement demandé se situe entre 76% et 78% selon les alternatives choisies.

En considérant le nombre d'enfants accueillis par le nombre moyen de places offertes dans les trois alternatives, le ratio se situe entre 1,33 et 1,42. Pour rappel, le taux estimé par l'OCPE/SRED en 2014 pour le canton de Genève était de 1,4 enfants par place.

¹⁰ Pour continuer de figurer sur la liste d'attente, il faut renouveler sa demande tous les 3 mois.

¹¹ Ce résultat est identique à celui obtenu grâce à l'enquête auprès des familles.

Le nombre de places nécessaires pour répondre à la demande dans les trois alternatives considérées est présenté dans le Tableau 3. Pour répondre à la demande aujourd'hui, il faudrait en moyenne 47 places (entre 44 et 50 selon les moments de la semaine). Fin 2018, il en faudrait au minimum 52 et en mai 2019, 61¹². C'est donc en moyenne, sur les trois alternatives considérées, au minimum 54 places qu'il faudrait proposer en plus des places déjà existantes.

Tableau 3 | Nombre de places pour répondre à la demande de la liste d'attente

	Nombre de places nécessaires au 02.05.18 ¹	Nombre de places nécessaires au 31.12.18 ²	Nombre de places nécessaires au 01.05.19
Nombre de places nécessaires	47 (44-50)	52 (48-56)	61 (56-66)
Nombre d'enfants accueillis	67	71	81
Ratio nb d'enfant par place	1.42 (1,34-1,52)	1.37 (1,27-1,48)	1.33 (1,23-1,47)

NB 1 : Sont exclues les demandes faites pour une entrée ultérieure à mai 2018. NB 2 : Sont exclues les demandes pour 2019, les demandes satisfaites et les demandes pour les enfants qui commenceront l'école à la rentrée 2018. NB3 : les deux alternatives pour décembre 2018 et mai 2019 ne tiennent pas compte d'éventuelles nouvelles inscriptions (ce qui est très probable).

Source : propre calcul, questionnaire.

Il est important de rappeler que l'estimation basée sur la liste d'attente peut être biaisée. En effet, le délai d'attente pour l'obtention d'une place et la longueur de la liste d'attente peuvent décourager les familles à s'inscrire. Selon les réponses obtenues au questionnaire, 84% des familles qui souhaiteraient recourir à la crèche comme mode de garde ont fait des démarches pour y inscrire leurs enfants. Il est donc possible que la liste d'attente sous-estime les besoins des parents. En tenant compte de la part des familles qui ne sont pas inscrites sur liste d'attente, mais qui souhaiteraient, selon le questionnaire, faire garder leur(s) enfant(s) en crèche, c'est donc en moyenne 64 nouvelles places¹³ qu'il faudrait créer au minimum pour satisfaire la liste d'attente.

4.2 Selon le questionnaire – entre 65 et 80 places supplémentaires

Deux méthodes d'estimation selon les réponses au questionnaire sont proposées, en fonction du choix exprimé au moment de l'enquête (mai 2018) pour les enfants gardés. Nous avons tout d'abord estimé les besoins pour les modes de garde souhaités selon les pratiques *actuelles* des familles répondantes en termes d'horaires et de jours de garde¹⁴ (méthode 1). Cette méthode est très sensible à l'utilisation *effective* des familles du questionnaire. Si ces familles ne sont pas totalement représentatives, la méthode 1 risque de fournir des estimations biaisées. Nous estimons donc les besoins selon une seconde méthode pour vérifier les résultats. Cette seconde estimation est toujours basée sur les souhaits exprimés des familles mais prend en compte les

¹² Pour rappel, il est probable qu'il y ait de nouvelles inscriptions d'ici décembre/mai qui risquent d'augmenter la longueur de la liste d'attente. C'est pourquoi les effectifs de 52 et 61 sont des minimums.

¹³ 54 places estimées en moyenne / 84% = 64,3 places.

¹⁴ Par exemple si une famille recourt aux grands-parents deux jours par semaine pour faire garder leur enfant, mais que cette famille souhaiterait le faire garder par une crèche, alors nous comptabilisons ces deux jours de garde à la crèche.

pratiques de garde *moyenne* (méthode 2) de chaque mode de garde. Nous y incluons également les familles qui n'utilisent actuellement pas d'accueil extrafamilial pour leurs enfants, mais pour qui cette situation est temporaire.

Méthode 1 – environ 65 places supplémentaires

Une première estimation des besoins à partir de l'enquête peut être faite en se basant sur les pratiques de garde *effectives* des familles. Certaines familles n'utilisent pas une crèche comme mode de garde, mais souhaiteraient y avoir recours. On peut donc estimer le nombre de places nécessaires pour répondre à leurs souhaits selon le nombre d'heures que ces familles utilisent actuellement. Par ailleurs, plusieurs familles ont exprimé leur souhait d'augmenter le temps de garde (quel que soit le mode de garde). On peut donc également estimer le nombre de places nécessaire pour les familles qui souhaitent augmenter le temps d'accueil. En faisant l'addition de ces éléments de la demande, on obtient une première estimation.

Dans l'enquête, 25 familles (comprenant 26 enfants au total) n'utilisent actuellement pas la crèche comme mode de garde, mais souhaiteraient l'utiliser. Selon les pratiques de garde de ces familles, c'est entre 17 et 21¹⁵ places supplémentaires de crèche qu'il faudrait pour répondre à ces besoins. L'enquête représentant environ le tiers des familles avec des enfants d'âge préscolaire à Versoix, c'est donc, par extrapolation, entre 50 et 60 places supplémentaires qu'il faudrait créer pour répondre aux souhaits de ces familles.

Les 26 familles qui souhaiteraient aujourd'hui utiliser une crèche recourent au total à 3'092 heures de garde extrafamiliale. Parmi elles, certaines aimeraient augmenter le temps d'accueil de leurs enfants pour un total de 150 heures. Cela correspond donc, en moyenne, à une augmentation du temps de garde de 5%. Les familles qui ont déjà recours à la crèche aimeraient elles augmenter le temps de prise en charge de 4%. En appliquant ces taux aux 168 places de crèches déjà offertes à Versoix et aux 50 à 60 places supplémentaires nécessaires, c'est une dizaine de places supplémentaires qu'il faudrait créer pour tenir compte du temps de garde additionnel désiré par les familles¹⁶.

En tout, il faudrait donc créer environ 60 à 70 places de crèche à Versoix pour répondre aux souhaits des familles résidentes.

Méthode 2 – environ 80 places supplémentaires

La première méthode ne tient pas compte des familles qui ne font pas garder leurs enfants au moment de l'enquête, mais qui devront le faire dans un avenir proche (celles dont la mère se trouve en congé maternité et celles qui n'ont pas trouvé de solution de garde) et part du principe que les familles qui souhaitent utiliser la crèche sont totalement représentative des familles de Versoix. Une autre possibilité pour évaluer les besoins en places supplémentaires est donc d'utiliser les pratiques de garde *moyennes* et de regarder la part qui souhaiterait utiliser une crèche par rapport à ceux qui l'utilisent actuellement. Selon le tableau 4, 67 familles (77 enfants) utilisent la crèche comme mode de garde. Cependant, lorsqu'on demande aux parents quel mode

¹⁵ Il faut en moyenne 17 places le matin et 16 l'après-midi, avec le mercredi après-midi le moins demandé (10 places) et le lundi matin le plus demandé (20 places). Par ailleurs, 25 familles * 1,15 enfants préscolaire par famille / 1,4 enfants par place = 20,5 places. Enfin, 26 enfants / 1,4 enfants par place = 18,6 places.

¹⁶ 168 places offertes actuellement * 4,23% + 55 nouvelles places * 4,85% = 10,6 places.

de garde ils souhaiteraient aujourd'hui pour leurs enfants, 100 familles (111 enfants) souhaiteraient y faire garder leurs enfants. Cela représente donc une augmentation de 50% des familles (ou 44% des enfants). Puisqu'actuellement 168 places de crèche (publiques et privées) sont proposées à Versoix accueillant 226 enfants, il faudrait donc, par extrapolation, entre 75 et 84 places supplémentaires¹⁷.

Tableau 4 | Différence entre usage et souhait du mode de garde

	Usage – Nombre de familles qui confient leurs enfants	Souhait aujourd'hui des familles ¹	Variation (en %)	Usage – nombre d'enfants gardés	Souhait aujourd'hui pour les enfants	Variation (en %)
Crèche	67	100	+50%	77	111	+44%
Garderie	28	22	-21%	29	23	-21%
Accueillante familiale	11	4	-64%	13	4	-69%
Ecole privée	5	3	-40%	5	3	-40%
Personne à domicile	11	4	-64%	14	4	-71%
Parenté	35	11	-69%	38	11	-71%
Voisins ou amis	1	-	-	1	-	-

Note 1 : inclus les familles n'utilisant pas une garde externe pour leurs enfants au moment de l'enquête, mais pour qui cette situation est temporaire à cause d'un congé maternité avec reprise du travail prévu par exemple.

Source : propre calcul, questionnaire

Selon la méthode choisie et les données utilisées pour l'estimation du nombre de places supplémentaires nécessaire pour répondre aux besoins des parents, il faudrait donc créer au minimum entre 65 et 80 nouvelles places.

4.3 Projection des effectifs préscolaires

Fin 2017, Versoix fait partie des 13 communes du canton de Genève (sur les 45) qui comptent plus de 10'000 habitants. L'évolution de la population de la commune dépend des possibilités de croissance des logements et de l'infrastructure.

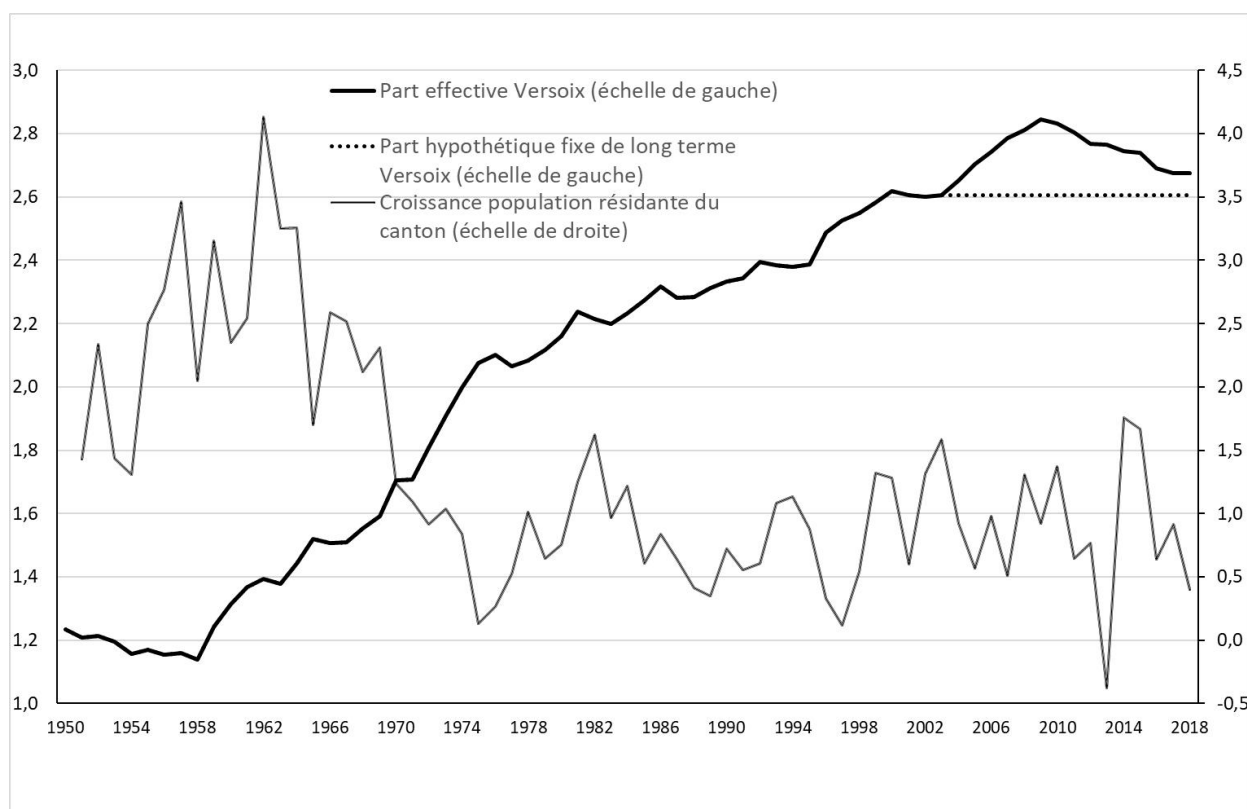
La croissance démographique du canton dépend de la croissance naturelle de la population (naissance moins décès) et de l'immigration nette (entrées moins sorties) du canton. Schématiquement, les personnes en provenance de l'extérieur du canton s'installent souvent en ville de Genève, tandis que les personnes qui déménagent à l'intérieur du canton quittent la ville de Genève pour s'établir dans les communes périphériques.

Le graphique 5 montre l'évolution de la croissance annuelle de la population résidente, particulièrement forte dans les années 50 et 60 (2,4% en moyenne). Dès le début des années 70, l'augmentation de la population s'est considérablement ralentie, pour tomber en dessous de 1% en moyenne. Le graphique 5 montre également la part de la population résidente de la commune de Versoix qui a fortement augmenté depuis la fin des années 50, de 1,14% en 1958 à un

¹⁷ 168 places de crèche offertes * 50% = 84 places. 226 enfants * 44% / 1,32 enfants par place = 75 places.

maximum de 2,85% en 2009. Depuis, la part de la population de Versoix par rapport à la population du canton de Genève diminue. Dans le but de faire une hypothèse prudente sur l'évolution future à long terme de la population résidente de la commune de Versoix, la part de la population est fixée à 2,6%, chiffre qui tient compte de l'évolution récente à la baisse de la part effective.

Graphique 5 | Part de la population de Versoix et croissance de la population résidente du canton, 1950-2018, en pour cent

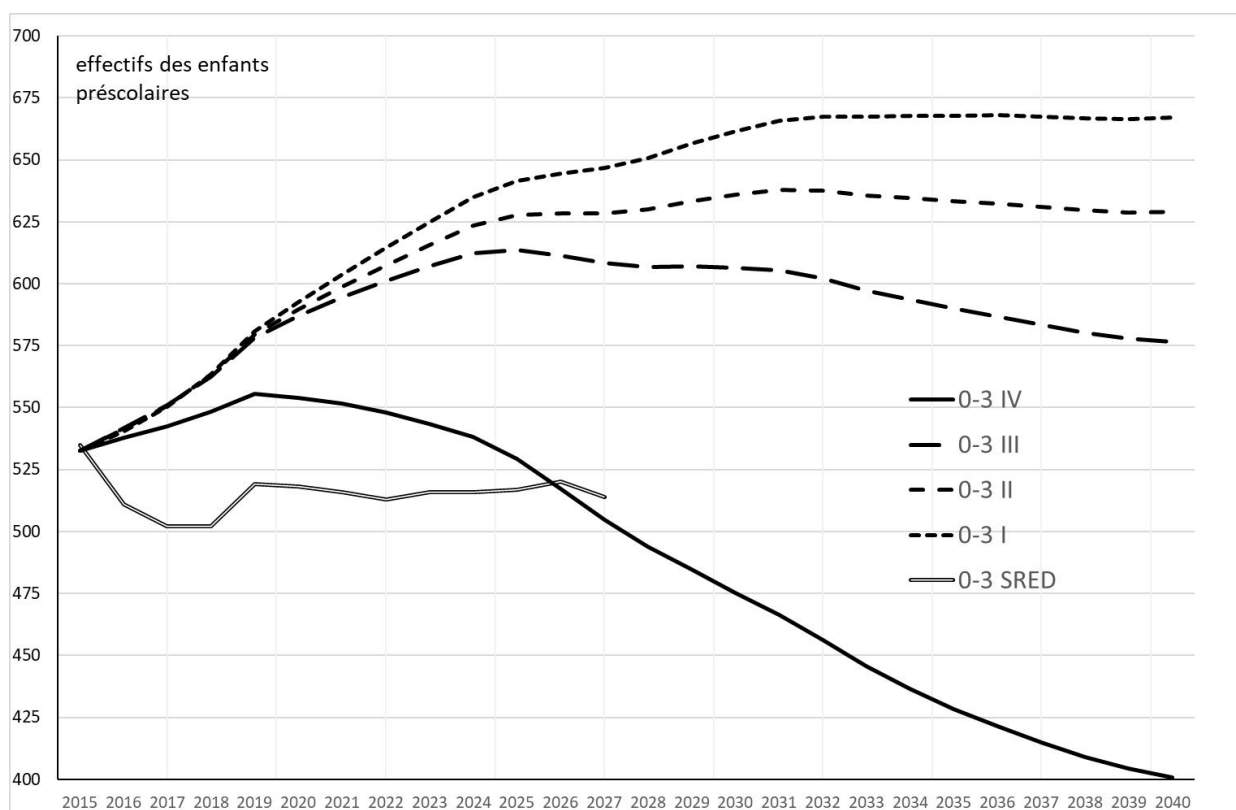


Source : propre calcul, OCSTAT

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) de Genève a réalisé en 2016 des projections démographiques à l'échelle du canton. Quatre scénarios ont été envisagés. Les trois premiers scénarios font partie des scénarios formulés dans le cadre de l'Espace transfrontalier genevois. Ils peuvent être considérés comme vraisemblables dans le sens qu'ils sont basés sur des hypothèses migratoires réalistes et qu'aucun d'entre eux ne cumule des hypothèses défavorables ou, au contraire, favorables à la croissance démographique. Les hypothèses sur la migration prennent en compte les interrelations entre le centre de l'agglomération genevoise (le canton de Genève) et les autres régions de l'Espace (le district de Nyon et la zone d'emploi du Genevois français). Le quatrième scénario (la courbe 0-3 IV dans le graphique 6 ci-dessous) décrit l'évolution qui se produirait en l'absence de migrations au cours de la période 2016-2040. Dans ce scénario, la dynamique de la population résidente genevoise est entièrement déterminée par la fécondité et la mortalité. Il s'agit là d'un scénario jugé irréaliste, dont l'objectif consiste à isoler l'effet des migrations.

Le graphique 6 montre pour la commune de Versoix l'évolution du nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans selon les trois scénarios (I à III) démographiques qui incorporent une immigration nette positive dans le canton. Avec l'hypothèse prudente de la part de la population de Versoix par rapport au canton fixée à 2,6% (niveau du début des années 2000, légèrement en dessous du niveau actuel), on observe que le nombre d'enfants augmenterait de 533 en 2015 à 575, 625 ou 670 à l'horizon 2040 selon le scénario démographique considéré. On note que le nombre d'enfants projetés sous les scénarios de migration dépassent largement l'effectif actuel total d'enfants. Les projections actuelles du SRED, qui tiennent compte des projets de logements des prochaines années, atteignent en 2026 quelques 520 enfants, soit un niveau qui est très proche du nombre d'enfants déterminé par le scénario irréaliste sans migrations.

Graphique 6 | Croissance de la population résidante de 0 à 3 ans dans le canton (scénarios) 2015 - 2040



Sources : propre calcul, OCSTAT

Les besoins actuels en places de crèche estimés de 65 à 80 places reflètent le besoin exprimé des parents d'environ 500 enfants. En conséquence, à moins que la situation démographique et économique se détériore drastiquement ces prochaines deux décennies, le nombre d'enfants de 0 à 3 ans qui résideront à Versoix ne devrait pas diminuer en dessous des niveaux actuels. Etant donné que les projections ne présagent pas d'une baisse des effectifs en dessous de 500 enfants, les besoins estimés s'avèrent pertinents à long terme.

Du plus, il apparaît, au dire du responsable de l'urbanisme de la commune, que Versoix pourrait accueillir théoriquement quelques 5'000 à 6'000 habitants supplémentaires dans les 10 à 20 années, grâce à la construction de nouveaux logements à l'est de la Ville sur des terrains,

actuellement en zone agricole, mais aussi dans une certaine mesure à l'entrée ouest de la ville, et en partie par une densification de certains quartiers. Ce scénario signifie que la part de la population résidant à Versoix pourrait passer de 2,6-2,7% actuellement à 3,15% en 2035 (scénario démographique moyen II), renversant la tendance récente observée depuis 2009. L'attrait de Versoix dépend surtout de la construction de nouveaux logements qui est, du moins en partie, déterminée par les autorités. Ces dernières peuvent influencer sur le développement de la ville par les instruments de l'aménagement du territoire et les projets d'infrastructure. Le maintien au moins de la part actuelle de la population est dans ces conditions réaliste, faisable et peut-être aussi souhaitable du point de vue du canton qui pourrait voir croître sa population résidante dans les décennies à venir.

4.4 Conclusion concernant l'opportunité et la dimension d'une future structure d'accueil

Selon les méthodes d'estimation des besoins et les sources de données (liste d'attente ou enquête auprès des familles), il faudrait entre 65 et 80 nouvelles places de crèche pour répondre à la demande et aux souhaits des parents.

Il faut également noter que le Canton de Genève travaille actuellement sur la mise en place du projet de loi de l'accueil préscolaire¹⁸. La fixation définitive d'un taux d'offre d'accueil à atteindre dépendra probablement des résultats de la nouvelle enquête de l'OCPE/SRED. Cependant, selon l'enquête de 2014, c'est un taux d'offre de places subventionnées de 40%¹⁹ qui avait été estimé pour couvrir la demande des familles du canton. Si un tel taux était fixé, il faudrait créer 77 places à Versoix.²⁰ Cela rejoint les estimations faites à partir du questionnaire envoyé aux familles de Versoix.

Vu les projections effectuées dans la Section précédente, les effectifs d'enfants d'âge préscolaire devraient rester stables au minimum au niveau actuel. Remarquons également que, selon l'enquête auprès des parents, près de la moitié des familles interrogées souhaitent avoir un nouvel enfant, dont près des deux tiers optant pour la crèche comme mode de garde préféré.

Selon ces résultats, nous recommandons donc la création de 80 nouvelles places.

Selon les normes relatives à la surface nette totale minimale par place pour l'exploitation d'une structure d'accueil de type crèche, soit 10 m² par place²¹, il faudrait donc trouver une surface d'environ 800 m² pour pouvoir créer une nouvelle structure d'accueil correspondant aux besoins estimés.

¹⁸ <https://www.ge.ch/document/dossier-presse-projet-loi-accueil-prescolaire>

¹⁹ Cela correspond à une place de crèche offerte pour 2,5 enfants d'âge préscolaire.

²⁰ 502 enfants * 40% = 201 places. Puisqu'il existe 124 places de crèche subventionnées à Versoix, il manque donc 77 places.

²¹ Voir Section 5 pour plus de détails concernant les normes à satisfaire pour l'exploitation d'une crèche.

5 Projets localisés

La recherche d'une, voire de plusieurs, possibilités de création d'infrastructures d'accueil passe par la définition du cahier des charges de l'infrastructure qui doit respecter les conditions et réglementations en vigueur.

Les personnes physiques ou morales, ainsi que les collectivités publiques, qui souhaitent ouvrir et exploiter une structure d'accueil de la petite enfance doivent déposer une requête auprès du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). Le SASAJ vérifie que les conditions prévues par le règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance sont remplies (adéquation des locaux, effectif et qualification du personnel éducatif et de la direction, viabilité financière). Le SASAJ délivre une autorisation d'exploiter la structure et fixe le nombre d'enfants pouvant y être accueillis. Une consultation de ce Service est donc nécessaire avant la création d'une telle structure.

Préalablement à cette autorisation d'exploitation, le SASAJ préavise sur la capacité d'accueil prévue dans les locaux et peut émettre des recommandations sur leur configuration, ce en lien avec l'âge des enfants. Une directive d'aménagement donne le cadre de cette démarche.

5.1 Processus d'approbation

Le processus pour l'ouverture d'une institution petite enfance est décrit dans une feuille Excel qui est disponible sur internet²². Il s'agit d'abord de définir la structure d'accueil en nombre de places et de prestations.

Définir la typologie et le nombre global de places envisagé.	prestations élargies	Une structure à prestations élargies ouvre au moins 45 semaines par an, 45 heures par semaine et offre des prestations repas. Il s'agit des crèches et espaces de vie infantine.
	prestations restreintes	Une structure à prestations restreintes n'offre pas l'ensemble des prestations ci-dessus. Elle est ouverte moins de 45 semaines par an, et/ou moins de 45 heures par semaine et/ou n'offre pas de prestations repas. Il s'agit des jardins d'enfants et garderies.

Pour ouvrir et surtout exploiter une nouvelle structure d'accueil extrafamilial du type crèche²³, il faut une autorisation formelle du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). L'organisation des locaux, la composition de l'équipe éducative et l'organisation des groupes d'enfants doivent répondre aux normes et conditions stipulées notamment dans l'ordonnance fédérale sur le placement des enfants (OPE 211.222.338), la loi cantonale sur les

²² <https://www.ge.ch/document/processus-ouverture-institution-petite-enfance>

²³ Une crèche fait partie des structures d'accueil à prestations élargies. Par prestations élargies, on entend un horaire d'accueil hebdomadaire d'au moins 45 heures, avec repas de midi, et une ouverture annuelle sur au moins 45 semaines.

structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE J6.29), ainsi que son règlement d'application (RSAPE J 29.01).

Au-delà de l'aménagement et de l'organisation des locaux, une surface nette²⁴ par enfant de 3 m² par place est à prévoir pour les salles de vie, et une surface nette totale de 10 m² par place est à compter au minimum pour l'ensemble de la structure.

Comme indiqué dans les directives d'aménagement du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Genève, la taille et l'organisation des groupes d'enfants doit permettre de répondre aux besoins des jeunes enfants de manière collective, tout en permettant de tenir compte des individualités. La taille du groupe d'enfants ne peut ainsi excéder un nombre maximum d'enfants selon l'âge de ces derniers. Ainsi, pour les enfants de 0-1 an, un groupe ne peut excéder 12 enfants. Ce nombre maximum est de 15 enfants pour les 1-2 ans et de 16 enfants pour les 2-4 ans. Au-delà de ce nombre, une séparation de l'espace de vie est demandée²⁵.

Concernant la dotation en personnel, au-delà des qualifications et diplômes nécessaires, un taux d'encadrement minimum par tranche d'âge des enfants est requis. Ainsi, il faut au minimum une personne pour 4 enfants de 0-1 an, une personne pour 5 enfants de 1-2 ans, une personne pour 8 enfants de 2-3 ans et une personne au minimum pour 10 enfants de 3-4 ans.

Tableau 5 | Principales normes à prendre en compte pour déterminer un projet localisé selon l'âge des enfants.

	Enfants de 0-1 an	Enfants de 1-2 ans	Enfants de 2-3 ans	Enfants de 3-4 ans
Surface nette minimale	3 m ²	3 m ²	3 m ²	3 m ²
Surface nette totale minimale	10 m ²	10 m ²	10 m ²	10 m ²
Nombre maximum d'enfants par groupe	12	15	16	16
Nombre maximum d'enfants par membre du personnel	4	5	8	10

Source : SASAJ

A titre d'exemple, l'étude de faisabilité d'une crèche pour l'Organisation des Nations Unis (ONU) (Amalthée, 2012), dont le projet comprend un espace pour les bébés, un espace pour les petits et un espace pour les plus grands pour un total de 88 places exigerait entre 651 et 978 m² (entre 7,4 et 11,1 m² par place), selon la configuration et l'optimisation choisie des lieux.

Solliciter éventuellement la commune d'implantation.

La prise de contact avec la commune d'implantation de la structure, permet d'évaluer la faisabilité du projet (taux d'offre communal et ou éventuel partenariat)

²⁴ Est considérée comme surface nette, la surface « balayable » ou surface utile.

²⁵ Tout groupe d'enfant excédant ce nombre maximum peut faire l'objet d'une demande de dérogation qui sera accordée au cas par cas par le SASAJ.

Il est évident que le projet va être décidé et mis en œuvre par les autorités communales, en collaboration avec la Fondation qui serait pressentie à gérer la nouvelle structure.

Evaluer le coût d’exploitation.	Le coût d’exploitation doit être défini à partir du coût global de la place (entre 38’000 et 42’000 francs par place et par an environ). En vertu de l’article 15 al. 1 de l’ordonnance fédérale sur le placement des enfants, cet investissement doit annuellement être assuré.
--	--

L’essentiel des coûts d’exploitation, à raison de 70% environ, porte sur les salaires et les charges sociales du personnel de la crèche. Pour le reste, il s’agit d’abord du coût des locaux, qui passe par les amortissements et les intérêts qui chargent la construction propre d’un bâtiment ou par le paiement d’un loyer, et par la suite des frais généraux de fourniture et de gestion. Le financement devra être élaboré à travers l’estimation des charges (et des recettes) du projet concret.

Choisir un lieu, évaluer les travaux à effectuer et les coûts de construction	Le choix du lieu est prépondérant car il doit répondre aux directives en la matière et permettre de répondre aux besoins des enfants et aux attentes des parents. Le coût de construction doit donc être évalué à ce moment.
--	--

Le lieu choisi doit être lumineux, avoir un accès facilité (notamment pour les poussettes) et être sécuritaire (par rapport au trafic motorisé). Un espace extérieur est recommandé pour une structure à prestations élargies. Les locaux doivent présenter une ergonomie et une configuration adaptée à l’âge des enfants.

Déposer une demande de construction auprès du Département de l’aménagement, du logement et de l’énergie (DALE)	APA (autorisation selon la procédure accélérée)	Le projet doit répondre à la réglementation et au processus déterminés par le DALE. Le mandataire fait la démarche auprès du DALE et est responsable de son suivi.
	DD (demande définitive)	

Finalement, le SASAJ délivre l’autorisation d’exploitation, après vérification du respect de la réglementation en vigueur. Le Service peut être consulté tout au long des démarches décrites ci-dessus, notamment lors de la sollicitation de l’autorisation de construire (aménagement et surfaces).

Dans ce qui suit, huit lieux possibles sont présentés, sans préjuger de la configuration des locaux ou de la construction, et de la faisabilité ultime qui dépend des conditions précises d’implantation et de l’accord à trouver entre la Commune et les propriétaires des terrains ou d’immeubles.

5.2 Lieux d'implantation

La présente section liste les possibilités d'implantation qui ont été identifiées, en indiquant leurs particularités (conditions préalables, avantages et inconvénients, etc.). L'objectif est de trouver des propriétaires possédant un terrain constructible, à vendre ou louer en droit de superficie, ou alternativement un (projet d') immeuble pouvant accueillir une crèche (en bail de longue durée, ou en copropriété). Les conditions détaillées et les prix seront négociés entre les promoteurs de l'infrastructure d'accueil (Commune, Fondation) ou les propriétaires concernés.

La consultation des responsables des bâtiments et de l'urbanisme a permis d'identifier la majorité des emplacements théoriques décrits ci-dessous. La condition première est que le terrain ou l'immeuble en question peut absorber le nombre de m² requis et garantit un accès plus ou moins aisé à la crèche (parking, environnement sécurisé, etc.).

Une remarque préliminaire s'impose encore : la recherche des possibilités d'implantation s'est limitée au territoire communal. En effet, les communes voisines ont trouvé des solutions pour leurs résidents, y compris par voie de coopération intercommunale. L'intérêt pour une coopération intercommunale est de ce fait limité.

L'ordre de présentation se fait dans l'ordre des délais estimés pour l'ouverture de la structure.

1. En location, dans le bâtiment commercial Modulis, Rte de Suisse 160-162, 1290 Versoix, appartenant au Crédit Suisse. Bâtiment situé en face de la garderie Fleurimage.

Caractéristiques et points critiques :

- Au total 8'600m², emplacement sécurisé, avec 264 places de parking. Plusieurs surfaces de 410m² à 1746m² sur le même étage, divisibles en modules, sont disponibles.
- Prix de location annoncé de 330-340 francs par m² par année. L'occupation actuelle du bâtiment ne se prête pas à un découpage en PPE (acquisition des surfaces).
- L'aménagement des locaux et la répartition des coûts sont négociés avec le propriétaire/la régie.
- En cas de location, le propriétaire doit consulter Little Green House, une crèche privée bilingue, afin d'assurer que l'installation d'une activité similaire ne nuise pas leur activité

Contact: M. Juan Manuel Novoa, Sodemco, www.sodemco.ch, T. +41 58 733 00 03

Internet : <https://modulis-versoix.ch/> <https://modulis-versoix.ch/en>

2. Complexes résidentiels entre le chemin du Val de Travers et les voies ferrées, à l'Est de la gare, au stade d'un avant-projet avancé. Le plan localisé de quartier PLQ en vigueur prévoit deux bâtiments qui sont au stade de l'avant-projet avancé²⁶.

Le démarrage du projet est imminent, et ne dépend plus que des accords entre propriétaires des parcelles concernées (négociations sur le foncier en cours). La demande d'autorisation de construire n'a pas encore été déposée. Selon un accord passé, la Commune de Versoix dispose de la priorité si elle souhaite s'installer ou louer des locaux dans ce projet.

Concernant les types de logements proposés, le PLQ précise que le tiers des surfaces habitables sera dédié à des logements de catégorie habitation mixte (HM) qui peuvent donner droit à une subvention personnalisée. Les 2/3 restants seront plus probablement proposés à la vente en PPE.

L'un des immeubles doit accueillir des activités au rez pour une surface brute de 667m². La localisation d'une structure d'accueil pour enfants est en principe possible. Une augmentation de la surface brute de plancher autorisée par le PLQ pourra être négociée avec le Département. L'implantation de la structure d'accueil doit encore être étudiée par rapport aux risques majeurs et au bruit liés aux trains/à la gare.

Pour autant que les promoteurs ne proposent pas les locaux commerciaux à la vente, les loyers de ces derniers devraient se situer aux alentours de 250 à 350 francs/m². Le prix dépend notamment de l'affectation des locaux (dépôt, commerce, bureau, crèche...) et des aménagements directement pris en charge par le(s) locataire(s).

Caractéristiques et points critiques :

- Emplacement bien situé (près de la gare), au milieu de la ville.
- Mesures OPAM/ Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs à cause des voies ferrées/gare CFF : Les entrées et sorties naturelles sont situées sur la façade opposée à la voie ferrée ; la façade côté voie ferrée doit être résistante au feu et aux explosions, ne doit pas comporter d'éléments ouvrants et doit présenter une surface vitrée correspondant à maximum 20% de sa surface totale. Les prises d'air seront situées en toiture du côté le plus éloigné de la voie ferrée. La pertinence de l'installation d'une structure liée à la petite enfance en zone OPAM doit être évaluée par les autorités compétentes.
- Mesures de protection contre le bruit OPB : des mesures de protection contre le bruit devront être mises en place sur les façades en dépassement des futurs locaux à *usage sensible au bruit* compris dans le périmètre du plan. La pertinence de l'installation d'une structure liée à la petite enfance en zone OPB doit être évaluée par les autorités compétentes.
- Le nombre de places de stationnement des voitures pour les activités : pour les employés, une place pour 100 m² de surface brute de plancher (SBP) et, pour les visiteurs ou clients, 0.2 place pour 100 m² de SBP.

²⁶ <https://www.ge.ch/document/plan-localise-quartier-val-travers-versoix>. Les plans localisés de quartier (PLQ) sont des plans d'affectation du sol, situé notamment en zones de développement, qui précisent les conditions permettant la réalisation de nouvelles constructions. Ils portent notamment sur la volumétrie (nombre d'étages, emprise au sol) et l'affectation de chaque bâtiment projeté, les accès, le stationnement, l'usage du sol, les servitudes et cessions demandées, etc. Ils sont composés d'un plan, d'un règlement et d'un rapport explicatif. Le plan et le règlement sont opposables aux tiers.

Contacts : Pour plus de renseignements et études : M. Marcel Croubalien, 022 340 31 51, Versoix, (<http://www.mcbd.ch/>, croubalien@mcbd.ch), subsidiairement auprès du promoteur Perret Construction : <http://www.cpsa.ch/>

Information : article dans la Tribune de Genève
<https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/versoix-buissonnets>

3. En location, dans un projet d'immeuble résidentiel de la Fondation communale Samuel May, sis dans le quartier de Choiseul.

Le portefeuille de la Fondation est constitué de bâtiments résidentiels. Aucune surface importante, de 600 à 800 m² (60 à 80 places), n'est disponible actuellement ou dans un futur très proche.

Un projet d'immeubles résidentiels existe pour lequel il y a déjà un PLQ en force. Le projet prévoit deux bâtiments de deux étages de logements avec attique, et des activités au rez-de-chaussée. Il est théoriquement possible d'y installer une crèche. Le PLQ au lieu-dit « Les Buissonnet » (à côté du parking Bordier sur la route de Suisse) est en cours d'adoption²⁷, mais les Conseils municipaux et administratifs ont donné un préavis négatif.

Encadré 2 | Le projet « Les Buissonnet »

Le projet urbain se concrétise sous la forme de deux bâtiments longitudinaux (bâtiments A et B). Un rez-de-chaussée d'activités, deux étages et un attique de logements sont prévus. Les morphologies défendues par ce projet de PLQ sont étroites en largeur (12 mètres), des typologies traversantes sont fortement privilégiées. Environ 1'000 m² de SBP d'activités sont prévues pour garantir la mixité et l'animation des espaces extérieurs prévus par le PLQ. Des activités artisanales sont visées pour occuper les rez-de-chaussée, apportant une offre nouvelle aux habitants de Versoix, absente de cette portion de la route de Suisse. Un seul accès pour les voitures est prévu sur le chemin du Vieux-Port. La mobilité sur le périmètre ne concerne que les piétons et les vélos. Ces diverses mesures préventives ont pour objectif d'altérer au minimum les espaces paysagers. Le nombre total de places de stationnement voitures est de 45. Il se décompose comme suit : 30 places pour les habitants des logements ; 3 places pour les visiteurs des logements ; 9 places pour les employés des activités ; 2 places pour les visiteurs des activités ; 1 place pour les personnes à mobilité réduite

Source: <https://www.versoix.ch/administration/fondations/fondation-communale-de-versoix-samuel-may-1429>

Contact : Fondation communale Samuel May. Le secrétariat est ouvert les mardis et jeudis matin de 8h30 à 11h30, tél. 022 755 36 32, fondation.samuel-may@versoix.ch

4. Quartier Lachenal-Dégallier (dit Delta V), zone en triangle au nord, délimité par la Rue Adrien-Lachenal le long des voies ferrées et le chemin Louis Dégallier pour les deux autres côtés, qui fait l'objet d'une démarche participative dans la définition du PLQ²⁸.

L'implantation d'une crèche sur le site n'a pas été envisagée, mais une implantation d'une structure d'accueil serait hautement souhaitable, parce que cohérente avec certains éléments du programme envisagé, dont une place de jeux pour enfants, une cuisine associative et des lieux de vie pour des jeunes familles. Les éventuels risques liés au bruit d'avion et aux voies ferrées

²⁷ <https://www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers/versoix-buissonnets>

²⁸ <https://www.versoix.ch/pages/travaux/workshop-pour-le-projet-de-quartier-lachenal-degallier-1677>

peuvent être évités par des éléments de construction et un emplacement adapté dans le quartier.

Le programme pour cette zone mixte d'activité a été validé et la construction pourrait démarrer rapidement. Les premières réalisations pourraient voir le jour dans les 2 à 4 ans. Quelques 80 nouveaux logements sont prévus, dont la moitié environ devrait accueillir des jeunes familles, qui devraient être à l'origine aussi d'un besoin en places d'accueil. Les activités sont situées au rez des immeubles d'habitation, ce qui permettrait de dégager une surface de 350 m² au maximum, soit moins de la moitié de la surface recherchée des quelques 800 m² correspondant aux besoins estimés.

Contact : Matias Echanove, matias@urbz.net, 24, route des Acacias, 1227 Carouge, tél. 022 347 87 87

Information: <http://urbz.net/articles/delta-v-plan-intermediaire>

<https://www.versoix.ch/pages/travaux/workshop-pour-le-projet-de-quartier-lachenal-degallier-1677>

5. Construction nouvelle sur grande parcelle appartenant au canton de Genève, située à l'entrée ouest de la Commune, vers les Fayards. Une partie de la zone devrait être mutée en zone d'activité.

Caractéristiques et points critiques :

- Zone soumise au bruit d'avion
- Permettrait aux crèches d'être géographiquement mieux réparties sur la Commune (au lieu d'être toutes regroupées dans la même zone, à l'est).
- Toute la parcelle est actuellement louée, notamment à un agriculteur.

Suite au dernier rapport du Groupe de Politique Foncière, la mise à disposition de la parcelle ne sera pas possible selon le plan directeur cantonal sur ce secteur.

Contact : Monsieur Pascal Chobaz, pascal.chobaz@etat.ge.ch, tél. 022 546 60 50, Département de l'Infrastructure (DI), Office des bâtiments, Direction de la Gestion et Valorisation, Service de la gérance.

6. Construction sur le terrain Montfleury appartenant à la Commune à l'endroit de la garderie de Montfleury (et un parc).

La garderie actuelle est une halte-garderie de quartier qui est rattachée à l'Association des habitants de Montfleury (AHM). Toutefois, celle-ci n'est plus aux normes et une rénovation pourrait s'avérer plus coûteuse qu'une reconstruction. Inconvénient majeur à part le coût, il faut trouver une solution transitoire pour la garde des enfants en cas de travaux de rénovation, d'adaptation ou de reconstruction.

7. Reconstruction du bâtiment parascolaire de l'école primaire Lachenal, sis route de Saint-Loup 10, Versoix

Lors des longues discussions sur la rénovation ou reconstruction du bâtiment parascolaire de l'école Lachenal, il a été évoqué de tenir compte des éventuels besoins en places de garde pour la petite enfance.

Des informations plus précises n'ont pas pu être récoltées. Contactez pour plus de renseignements le chef du Service des bâtiments, M. Alfred Trummer.

8. Développement possible d'un nouveau quartier tout à l'Est de la commune, vaste terrain, chemin de Braille, actuellement en zone agricole.

Ce développement permettrait à terme l'arrivée de 5'000 à 6'000 personnes, dans un horizon temporel d'au moins 10 à 15 ans.

6 Conclusion

Pour répondre à la demande de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, nous avons évalué le besoin supplémentaire de garde pour les enfants d'âge préscolaire. A travers les analyses effectuées, nous avons pu déterminer avec une relative certitude qu'il existe effectivement un besoin de places supplémentaires.

L'analyse des besoins, basée sur un questionnaire adressé à tous les ménages comprenant au moins un enfant de moins de 5 ans et susceptible de pouvoir être placé dans une structure d'accueil de la petite enfance, ainsi que sur la liste d'attente de la Fondation, révèle qu'environ 80 places de crèche supplémentaires seraient nécessaires pour satisfaire la demande des familles de Versoix. Ces places permettraient également de satisfaire le taux d'offre potentiellement fixé à 40% par le projet de loi du Canton de Genève de l'accueil préscolaire.

Les témoignages des familles interrogées à travers le questionnaire révèlent que la crèche est, de loin, le mode de garde préféré des familles et que c'est sans conteste la difficulté de trouver une place qui pose le plus grand problème pour concilier travail et vie de famille. Certaines familles se retrouvent dans des situations très critiques à cause du manque de place ; elles doivent parfois renoncer à un travail ou envisagent de quitter la commune de Versoix, voire même la Suisse.

Nous avons également estimé que le besoin d'accueil en crèche subventionnée devrait rester au minimum stable dans les 20 prochaines années. Pour cela, nous avons analysé le nombre effectif d'enfants d'âge préscolaire à moyen terme estimé par le SRED par rapport au nombre d'enfants potentiellement concernés. Ces estimations sont corroborées avec celles découlant des scénarios à long terme de la croissance de la population résidante du canton et de la commune.

Enfin, nous avons procédé à l'analyse des sites possibles pour une implantation, sur la commune de Versoix, d'une nouvelle structure d'accueil qui répondrait aux besoins estimés de 80 nouvelles places (projet localisé). Plusieurs solutions sont proposées. Elles devront être évaluées et faire l'objet d'une décision de la part de la Commune et des différentes parties prenantes.

7 Références

Amathée, Etude de faisabilité. Une crèche pour l'ONU, Aubonne, 27 juillet 2012.

OCSTAT, Les ménages dans le canton de Genève, résultats du relevé structurel 2011, Office cantonal de la statistique (OCSTAT), 2014.

SRED, Petite enfance à Genève : Quelle offre territoriale en 2017 ? Observatoire de la petite enfance (OCPE), Focus no 13, juin 2017.

SRED, Prévisions localisées d'effectifs d'enfants d'âge préscolaire. Période 2016-2019, Commune de Versoix, Observatoire de la petite enfance (OCPE), Document 15.022, 2016.

SRED, Prévisions localisées d'effectifs d'enfants d'âge préscolaire. Période 2018-2021, Commune de Versoix, Observatoire de la petite enfance (OCPE), Document 18.037, 2018.

SRED, Accueil des jeunes enfants : premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises (2014), Observatoire de la petite enfance (OCPE), Focus no 1, octobre 2014.

8 Annexe

Tableau A1 | Questionnaire

Thèmes	Questions
Structure et caractéristiques du ménage	<ul style="list-style-type: none"> Type et taille du ménage Nombre d’enfants et âge Revenu du ménage (répondant, conjoint)
Caractéristiques individuelles (du répondant et du conjoint)	<ul style="list-style-type: none"> Âge et sexe Niveau de formation Nationalité
Garde extrafamiliale (pour <u>tous</u> les modes de garde utilisés et pour <u>chaque</u> enfant)	<ul style="list-style-type: none"> Répartition de la garde des enfants entre conjoints Mode de garde Intensité (nombre de jour, nombre de modules si parascolaire et nombre d’heures par semaine) Raison du recours à un mode d’accueil extrafamilial Raison du recours à plusieurs modes de garde en même temps si tel est le cas Coût Commune où se situe l’accueil
Satisfaction du mode de garde, amélioration et souhait	<ul style="list-style-type: none"> Globalement et selon différents aspects (horaire journalier, congés annuels, coût, etc.) Choix du répondant pour ce mode de garde ou choix par défaut (dans ce cas, préciser le mode de garde désiré) Conciliation travail/étude et vie de famille Quel type de garde manque le plus Politique familiale à développer en priorité (offre, coût, impôts du 2^e revenu, etc.) Nombre d’enfants effectif correspond au nombre d’enfants souhaité
Accessibilité du mode de garde	<ul style="list-style-type: none"> Attente avant d’obtenir ce mode de garde Est sur liste d’attente pour un mode de garde Désir d’augmenter le temps de garde Besoin supplémentaire concernant le soir, les week-ends, etc.
Situation professionnelle (du répondant et du conjoint)	<ul style="list-style-type: none"> Statut sur le marché du travail Commune du lieu de travail Profession Volume du travail (taux et nombre d’heures) Type d’horaire (régulier, soir, week-end) Présences ou absence du domicile
Evolution de la situation professionnelle (pour le répondant et le conjoint)	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt ou réduction du taux d’activité suite à l’arrivée d’un enfant Désir d’arrêter, de réduire ou d’augmenter le taux d’activité (et pourquoi) Quantifier la possible variation du taux d’activité Ne travaille pas (plus) à cause d’une prise en charge extrafamiliale insuffisante Si restreint, cause principale